



## DISTRIBUTION DE MASQUES OFFERTS PAR LA COMMUNE

La commune a souhaité doter chaque habitant de plus de 11 ans, d'un masque en tissu lavable.

Ces masques ont été achetés par la commune, pour ses habitants.

Ils sont fabriqués en France.

Ils nous ont été livrés le 8 mai dernier, et ont déjà fait l'objet d'une première distribution, le samedi 9 mai toute la journée, les habitants ayant été informés par le site internet de la commune, la page Facebook de la commune et l'application Panneau Pocket.

Une seconde distribution est organisée samedi 16 mai de 9h à 12h00, dans la cour de la salle des fêtes, pour les habitants n'ayant pas encore retiré leurs masques.

Nous vous remercions de venir avec un justificatif de domicile, et de respecter les gestes barrière lors de ce déplacement.

## L'information en direct

En complément de l'Infopl'Us, plusieurs outils sont à votre disposition pour accéder à l'information de notre commune.

**Le site internet us-en-vexin.fr** régulièrement mis à jour

**La page Facebook Mairie d'Us**, pour accéder aux informations en temps réel

**Nouveau - L'application Panneau Pocket**, pour les alertes ou les informations pratiques

**N'hésitez pas à nous rendre une petite visite sur ces différents supports !**



## VIVRE À US PENDANT LE DÉ-CONFINEMENT

### Marché le samedi matin sur la place de l'Église

Chaque samedi, de 8h30 à 12h30, Magali, de la Maison Joux, vous accueille pour vous proposer des fruits et légumes.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Magali et son mari, pour avoir assuré le ravitaillement des Ussois en fruits et légumes, durant toute la période du confinement.

Grâce à eux, ce service à la population a pu être maintenu, dans le respect total des gestes barrière et de distanciation sociale.

Nous leur souhaitons que tous les Ussois qui ont bénéficié de ce service, soient toujours au rendez-vous après cette période de confinement.

**Nouveauté** : une fois par mois, « Les délices d'Auvergne » seront présents, pour vous proposer toute une gamme de saucissons, terrines, et noix de jambon. Prochaine venue programmée le samedi 6 juin.

**N'hésitez pas à lui rendre une petite visite gourmande !**

### Réouverture Cathy Coiffure

Votre salon de coiffure a rouvert ses portes ce mardi.

Il vous accueille uniquement sur rendez-vous. Le port du masque est obligatoire. Toute l'équipe vous reçoit en respectant scrupuleusement les gestes barrière et le protocole sanitaire spécifique à la profession.

### Bar Le Voltigeur

En cette période de dé-confinement, Eric Dupont continue de vous accueillir du lundi au samedi de 7h30 à 13h00, pour les services de dépôt de pain, épicerie, tabac, presse et relai poste.

Il vous est également possible de prendre un café à emporter.

Le Voltigeur vous informe qu'il sera également ouvert les jours fériés, Jeudi de l'Ascension et Lundi de la Pentecôte.

La commune tient à remercier chaleureusement Eric pour avoir maintenu ces services de proximité durant cette longue période de confinement, ce qui a permis à tous les ussois, et bien plus encore, d'en bénéficier.

### Mairie, les horaires à partir du 11 mai 2020 :

Dans le cadre du dé-confinement, et aux vues de la situation de notre département en zone rouge, les modalités d'accès à la mairie ont été organisées comme suit :

L'accueil du public se fera uniquement sur rendez-vous.

• Le lundi, de 14h à 18h • Le mercredi, de 15h à 17h30 • Le vendredi de 10h00 à 12h00

Pour toutes vos démarches, nous vous invitons à contacter le secrétariat au 01 34 66 01 16, afin de convenir d'un horaire.

Lors de votre venue, le port du masque est exigé. Un distributeur de gel hydroalcoolique est également à votre disposition dès l'entrée, afin que vous puissiez immédiatement procéder à une désinfection de vos mains.

Nous vous remercions par avance de l'attention particulière que vous porterez à l'application des gestes barrière et principe de distanciation sociale.

Pour toute urgence, merci de laisser un message vocal sur le répondeur de la mairie, un mail sur la messagerie : [mairie.us.95@wanadoo.fr](mailto:mairie.us.95@wanadoo.fr), ou encore un courrier directement dans la boîte aux lettres de la mairie. La secrétaire vous contactera dans les plus brefs délais.

## DÉ-CONFINEMENT QUELQUES RAPPELS

Accès aux jardins publics du tennis et près de la mairie, au stade, et aux divers équipements sportifs **INTERDIT**

Notre département étant toujours en zone rouge, l'accès aux parcs et jardins publics, équipements sportifs demeure interdit.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces mesures d'interdiction.

Merci de votre compréhension.

L'accès aux jardins communaux est cependant possible.

### Réouverture du cimetière

Depuis le 11 mai, le cimetière est de nouveau accessible.

Nous vous demandons toutefois de rester très vigilant et d'appliquer les gestes barrières et de distanciation sociale, comme pour chacune de vos sorties.

### Activités associatives suspendues

Comme il a été précisé le 7 mai dans le cadre du discours gouvernemental et aux vues de notre situation en zone rouge, aucune activité associative sportive ou de loisirs ne pourra reprendre, et ce au moins jusqu'au début du mois de juin.

Chaque président d'association a dû en informer ses adhérents.

Rappel des risques encourus : 135 € par personne contrevenante, nous comptons sur votre civisme.

### Animations dans le village

La commission animation a le regret de vous annoncer que toutes les manifestations prévues prochainement ont été annulées.

Dès que le contexte sanitaire sera plus favorable, nous ne manquerons pas de communiquer sur le calendrier des animations à venir.

Merci de votre patience.

## **INFO DE-CONFINEMENT VOS DEPLACEMENTS**

Afin de respecter les consignes sanitaires émises par le Gouvernement, l'offre de transport de l'ensemble des lignes Transilien est adaptée, et reprendra progressivement dans les semaines à venir.

Transilien remercie chacun des voyageurs qui le peuvent de privilégier le télétravail, lorsque cela est possible.

Le cas échéant, vous devrez impérativement **porter un masque** tout au long de votre trajet, et disposer d'une **attestation de votre employeur** pour vous déplacer sur certains créneaux de la journée, ainsi que d'un titre de transport et une pièce d'identité.

Plus d'informations sur le site : [malignej.transilien.com](http://malignej.transilien.com)

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,  
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



**Nous vous remercions de respecter ces règles, pour le bien-être de tous.**

## SOLIDARITÉ

Des masques en tissu fabriqués par une équipe de bénévoles en collaboration avec le CCAS

Le groupe solidaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a permis de fabriquer et distribuer 365 masques en tissu aux normes en vigueur, grâce aux dons de tissu de coton, élastiques et tee-shirts.

Sont encore en cours de fabrication une trentaine de masques pour adultes, et une vingtaine pour enfants qui nous ont été demandés. Il est toujours possible d'en commander, me contacter au 06 13 83 76 46.

Je remercie vivement au nom du CCAS dans un premier temps toutes les personnes qui ont contribué et qui contribuent encore à cette action, mais aussi les généreux donateurs qui permettent à la date d'aujourd'hui de verser la somme de 630 € sur le compte du CCAS.

**Merci aux Ussois pour leur générosité et leur confiance pour cette production locale.**

*Christine Cordier, adjointe en charge du CCAS*

## Je respecte mes voisins

Entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne, mais en dehors de ces horaires, en pleine journée, le bruit peut aussi être sanctionné s'il ne respecte pas la réglementation.

Les activités d'entretien des espaces verts, de rénovation ou de bricolage sont réglementées dès lors qu'elles sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores pour les voisins, et de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Pour notre département, elles sont encadrées par un arrêté préfectoral (arrêté du 28 avril 2009) disponible sur <http://www.val-doise.gouv.fr/Media/Files/DDT/l-arrete-du-28-avril-2009>, qui définit notamment les périodes au cours desquelles ces activités peuvent être accomplies :

**Du lundi au vendredi**  
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

**Les samedis**  
de 9h à 12h et de 15h à 19h,

**Les dimanches et les jours fériés**  
de 10h à 12h.

## LES DÉCHÈTERIES - SMIRTOM DU VEXIN

Le SMIRTOM du Vexin et la société SEPUR ont organisé la réouverture des 3 déchèteries du syndicat à partir du lundi 27 avril et jusqu'au lundi 18 mai.

Planning et horaires d'ouverture : **de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00**

• **Magny en Vexin** lundi & mardi • **Marines** mercredi & jeudi • **Vigny** vendredi & samedi

Attention : toutes les collectes d'encombrants prévues jusqu'au 30 juin sont annulées. Les encombrants doivent être apportés en déchèteries.

## RAPPEL CONCERNANT LE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Vous ne pouvez pas et ne devez pas brûler des déchets dans votre jardin !

Il est interdit de brûler ses déchets verts, considérés comme des déchets ménagers, dans son jardin.

Comme le prévoit l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, «l'incinération des ordures ménagères est interdite en dehors des établissements spécialisés créés à cet effet»

Cette interdiction est également édictée par la circulaire du 18 novembre 2011, qui précise que «le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, en particulier des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe».



Le Syndicat Intercommunaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin observe une recrudescence de la présence de lingettes - pourtant interdites - dans les réseaux d'assainissement. Cela engendre de lourds problèmes d'exploitation, tant matériel (encrassement accéléré des postes de relevage, pompes de relevage endommagées, obstructions des canalisations...) qu'humain (multiplication des interventions de nos agents, risques d'exposition accrus...) et qui à court terme pourraient avoir de graves conséquences sur la qualité du service rendu et surtout sur la santé de nos agents.

**Merci de ne pas jeter  
vos lingettes, protections hygiéniques,  
et même serpillières (déjà vues!!),  
dans vos toilettes ou bouches d'égoût.**